



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que M. David Williams, domicilié à 3961 Grimentz/Anniviers, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble sis sur la parcelle N° 585, Route de la Télécabine 12, 3961 Grimentz, (ancienne piscine publique)
Propriétaire	:	Commune d'Anniviers
Enseigne - Adresse	:	Bar/snack « Anniviers Indoor Park », à Grimentz
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations d'offres de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et/ou à emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	de 13H00 à 20H00
Début de l'activité	:	Dès autorisation communale

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

Anniviers, le 6 novembre 2020

Administration communale d'Anniviers